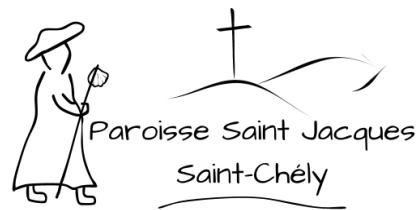


Dimanche 5 avril 2026
Dimanche de Pâques - A

La Draille

Aumont-Aubrac, Fournels, Le Malzieu, Nasbinals, Saint-Alban, Saint-Chély d'Apcher



Loi sur la "fin de vie"

Alors que nous fêtons la Résurrection de Jésus, la victoire éclatante du Christ et la défaite du mal et de la mort en ce jour de Pâques, la lutte se poursuit toujours dans le cœur de tout homme, mais aussi dans notre société, notamment sur le sujet de la "fin de vie". Voici le compte rendu de la Conférence des docteurs Paul et Béatrice Regnier-Vigouroux, le 5 février à Aumont, sur la fin de vie.

La France s'est dotée de plusieurs lois visant à accompagner la fin de vie, et de pratiques d'accompagnement médicales, dans un esprit de solidarité et de fraternité avec les plus vulnérables.

1999 : loi Kouchner sur le droit d'accès aux soins palliatifs. **2002** : loi relative au droit des malades : avec le refus de l'acharnement thérapeutique (soins déraisonnables). **2005** : La loi Leonetti instaure des avancées importantes : désignation d'une personne de confiance et possibilité de rédiger des directives anticipées par le patient. **2016** : la loi Claeys-Leonetti qui est venue renforcer ces droits en rendant les directives anticipées contraignantes et en précisant le recours à une sédation profonde et continue jusqu'au décès.

Aujourd'hui encore l'accès aux soins palliatifs est très insuffisant. 18 départements n'en disposent pas réellement, alors même qu'ils ont été instaurés en 1999, et plus de 50 % des français qui en auraient besoin, n'y ont toujours pas accès.

La question de la souffrance des malades est légitime à entendre et à accompagner.

La législation actuelle permet déjà de répondre aux situations les plus difficiles. Faut-il vraiment changer la loi alors qu'il n'y a aucune raison médicale qui justifie d'aller plus loin?

Cette situation interroge : la priorité ne devrait-elle pas être d'abord le développement des soins palliatifs pour tous les français, ainsi que l'amélioration de la formation des soignants ?

La nouvelle loi sur la fin de vie voudrait donner deux alternatives contradictoires pour soulager la souffrance :

- Avec l'euthanasie ou le suicide assisté, on supprime le malade pour qu'il ne souffre plus. Ce qui remet en cause le serment d'Hypocrate et l'interdiction de tuer.
- Avec les soins palliatifs, dans une approche globale on offre des soins qui soulagent les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi qui prennent en compte les souffrances psychologique, sociale et spirituelle du patient et de ses proches.

La proposition de loi actuelle sur l'aide à mourir est dangereuse pour plusieurs raisons :

- Des critères flous et invérifiables
- Une procédure rapide avec décision d'un seul médecin, sans avis psychiatrique ni consultation des proches
- Les contrôles prévus sont à posteriori (donc inefficaces si abus)
- Une clause de conscience limitée (danger pour l'équipe médicale et les institutions)
- Un délit d'entrave mettant en cause la prévention du suicide.
- La non prise en compte de l'avis des soignants, juristes, philosophes, acteurs de terrain ...
- La médecine et la vie en société sont fondées sur l'interdit de tuer. Donner la mort n'est pas un soin. Cette loi entrainera un basculement de société. Mais également une pression sociale sur les plus fragiles : personnes âgées, isolées ou handicapées risquent l'auto-exclusion ; et un message envoyé à la société, qu'à un certains stade il vaut mieux mourir que vivre. On devient éligible à l'aide à mourir".
- Un paradoxe pour la prévention du suicide : « Comment convaincre une personne désespérée de s'accrocher à la vie si la société elle-même admet que, dans certains cas, la mort est une issue légitime ? »
- Une évolution inquiétante dans les pays qui ont déjà légalisé l'euthanasie. Des chiffres en hausse et un élargissement constant des critères : maladies non terminales, troubles psychiatriques, mineurs.

Alors que pouvons-nous faire ?

Prier et agir : en se formant sur le sujet de la fin de vie (Alliance VITA, Fondation Jérôme Lejeune, SOS fin de vie, la SFAP (Association des Soins Palliatifs) ...), et en interpellant les députés et sénateurs. Vous pouvez leur écrire pour leur indiquer les trois priorités pour un accompagnement de la fin de vie et de la dépendance solidaire : 1) Refuser le suicide assisté, l'euthanasie et l'acharnement thérapeutique. 2) Développer l'accès de tous aux soins palliatifs. 3) Adopter une loi sur le grand âge et la dépendance.

Les Députés sont nombreux à avoir changé d'avis entre la première et la seconde lecture du texte (vous pouvez voir le témoignage de la députée Maud Petit sur instagram : *Chronique d'une évolution. Les jours où j'ai compris que je ne pouvais plus voter ce texte.*)

Ne baissons pas les bras à la suite du Christ ressuscité prenons la défense des plus vulnérables. ABPY

La Passion du Christ

Un grand Merci pour l'implication des bénévoles qui ont permis cette belle oeuvre missionnaire.
Merci à ste Claire pour la météo. Vous trouverez le film sur KWZ TV Lozère (You tube)

Messes de dimanche prochain

Dimanche de la Divine Miséricorde - A

Samedi 11 avril : 18h St Chély

Dimanche 12 avril : 9h Nasbinals

11h St Chély, Aumont, Fournels, Le Malzieu, St Alban

Prions pour les défunts et leurs familles

Patricia PORTE, 67 ans, le 30 mars à St Pierre-le-Vieux

Marie Anne BOULOT, 90 ans, le 1er avril à Ste Colombe de P.

Simone BERGONION, 77 ans, le 1er avril à St Chély

Etiennette Aldin, 84 ans, le 3 avril à Aumont

Sylvie BOUSSUGE, 66 ans, le 8 avril, à St Leger du M. 14h30

Dans les communautés locales

Saint-Chély :

Mardi 7 avril : 14h30 messe à l'EHPAD

Mercredi 8 avril : 7h messe

14h30 messe à la MAS de Civergols

Jeudi 9 avril : 8h laudes, 8h30 messe

9h-10h adoration et confessions

Vendredi 10 avril : 8h laudes, 8h30 Messe

Samedi 11 avril : 8h Laudes, 8h30 Messe

Saint-Alban :

Mardi 7 avril : 11h15 chapelet à l'église

Vendredi 10 avril : 14h30 messe à l'EHPAD

Nasbinals :

Mardi 7 avril : 14h30 messe à la Maison de Retraite de Recoules d'Aubrac

Jeudi 9 avril : 15h messe à la Maison de Retraite

Aumont :

Mardi 7 avril : 17h30 vêpres, 18h messe

Mercredi 8 avril : 17h30 vêpres, 18h messe

Paroisse Saint Jacques

Catéchisme

Mercredi 8 avril : 9h30-12h Temps fort du KT pour toute la paroisse à Aumont - 12h-16h pour les enfants qui préparent la 1ère Communion

EAP

Mercredi 8 avril : 18h30 réunion au presbytère

Partage d'évangile

Jeudi 9 avril : 20h au presbytère

Adoration pour les vocations

Vendredi 10 avril : 18h à l'église de St Chély

Messe anniversaire

Dimanche 12 avril :

André SALAVILLE au Malzieu

Baptême

Dimanche 12 avril :

Eden PECOUL à Aumont

Pèlerinage à Notre Dame de Montligeon

Du 26 avril au 28 avril, tarif 160€

Inscription: psj48.fr, ou à l'accueil paroissial, ou au 04 66 31 16 05

Les journées Saint Jacques

Samedi 11 avril : 9h30-17h rencontre de l'aumônerie de la paroisse à Aumont

Préparation au baptême

Dimanche 12 avril : 9h30-12h 2ème étape à Aumont

Diocèse

Préparation au mariage

Samedi 11 avril : journée de préparation au mariage à la maison diocésaine à Mende

Séjour pour les vacances de Pâques

La pastorale des jeunes propose 2 séjours :

Pour les 7 -13 ans : un mini camp du 20 au 22 avril à Grizac,

Pour les 14-17 ans :

Rando dans les Cévennes du 23 au 25 avril .

Pour tout renseignements : 06 48 68 84 16
Inscription psj48.fr

Quête du dimanche 12 avril

Depuis plus d'un mois une guerre a été déclenchée au Moyen-Orient. Le Liban, malgré lui, subit cette violence que rien ne semble arrêter. Nous pouvons nous sentir impuissants. Avec le conseil épiscopal, nous proposons pour le deuxième dimanche de Pâques, qu'à l'Eucharistie une intention de la prière universelle manifeste notre proximité, et que la quête qui sera recueillie puisse être affectée aux chrétiens déplacés du Liban et leur venir en aide pour assurer des besoins vitaux : aide alimentaire d'urgence, lait infantile, matelas, couvertures, aide psychologique...
Merci de votre compassion et de votre soutien.
+ Jean Pelletier, évêque de Mende.

Paroisse St Jacques de St-Chély d'Apcher :

Accueil : du mardi au samedi de 9h30 à 11h30 : 45, rue Théophile Roussel - 48200 St-Chély - Tél. : 04 66 31 16 05 - E-mail: paroisse.saintchely@gmail.com
Site internet psj48.fr . Instagram : paroisse saint Jacques de Saint Chély d'Apcher. Facebook : Paroisse Saint Jacques.

P. Pierre-Yves GIROD : 06 48 68 84 16 - 45, r. Th. Roussel - St-Chély

P. Djims BADIANE : 07 55 59 17 60 - 4, r. du Prieuré - Aumont

P. François de FROBERVILLE : 06 70 16 25 75 - 5, r. Th. Roussel - St-Chély

P. Jean MAURIN : 04 66 45 16 03 - 7, r. Th. Roussel - St-Chély

P. Léon GRANIER - 04 66 45 57 56 - Presbytère - Fournels